

Convocation

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, les membres du conseil municipal de la commune de Chignin, se sont réunis à 20h00 dans le lieu habituel de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 17 janvier pour délibérer sur :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 décembre 2023.
- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73 (2024-2029).
- Convention de servitude pour un renforcement de réseau ENEDIS.
- Approbation du contrat d'entretien campanaire et vérification de paratonnerre de l'église pour 2024.
- Approbation de vente d'une parcelle communale référencée : A 2698.
- Convention de groupement de commandes relatif à la passation en commun d'un marché d'étude en vue du renouvellement des conventions de puisage d'eau sur la conduite d'adduction de Grand Chambéry.

Réunion

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 24 janvier 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel RAVIER, Maire

Membres en exercice : 15
Suffrages exprimés : 14
Membres présents : 13

Présents : Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Rose LOUREIRO, Christophe MATINETTI, Rose SCARAMOZZINO et Guillaume QUENARD (Conseillers).

Excusés : Marion JOUESNET ayant donné pouvoir à Bruno CHAILLOU et Florent QUENARD.

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Christophe MARTINETTI est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 décembre 2023

Ne soulevant aucune remarque, le procès-verbal du 06 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73 (2024-2029) – délibération n° 24-01

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42% de la masse salariale.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024, étant précisé que la convention peut être résiliée au 1^{er} janvier de chaque année sous réserve d'un préavis de six mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce renouvellement et autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

Point n° 3 : Convention de servitude pour un renforcement de réseau ENEDIS – délibérations n° 24-02

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter la propriété de la commune.

Les travaux prévus seront réalisés sur la parcelle cadastrée A 2372 sise Zone de la Crouza.

C'est le bureau d'études SINAT qui a été mandaté par ENEDIS pour réaliser l'étude technique concernant cet ouvrage.

L'assemblée donne son accord, à l'unanimité, à Mr le Maire pour la signature de cette convention.

Point n° 4 : Approbation du contrat d'entretien campanaire et vérification de paratonnerre de l'église pour 2024.

L'église étant équipée de système de sonnerie électrique et d'horloge électrique ou électromécanique, un contrat d'entretien de ces installations et de vérification du paratonnerre a été accepté auprès de la société SAE.

Le prix des prestations fournies est fixé forfaitairement à la somme de 220 € HT par an. La durée du contrat est fixée à 3 ans.

Point n° 5 : Approbation de vente d'une parcelle communale référencée : A 2698 – délibération n° 24-03

La vente de la parcelle A 2698 a été approuvée, à l'unanimité, pour un montant de 35 000 €. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Point n° 6 : Convention de groupement de commandes relatif à la passation en commun d'un marché d'étude en vue du renouvellement des conventions de puisage d'eau sur la conduite d'adduction de Grand Chambéry – délibération n° 24-04

Les Maires concernés d'une part et la communauté de communes Cœur de Savoie, qui détient la compétence eau potable sur les communes de Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny et doit préparer le transfert de la compétence pour 2026 d'autre part, ont décidé de s'associer pour réaliser une étude d'analyse de la situation de chaque commune concernée au regard de ses besoins actuels et à venir de cette ressource en eau et de ses usages.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de l'opération faisant l'objet de la présente convention. Il sera dissout une fois que l'opération pour laquelle il a été constitué sera achevé. La communauté de communes Cœur de Savoie est désignée coordonnateur du groupement. Elle a de ce fait la qualité de pouvoir adjudicateur et est responsable de la bonne exécution du marché.

Le coordonnateur paiera intégralement les factures au prestataire et refacturera 1/7^{ème} du coût TTC des frais engagés pour cette opération à chaque membre du groupement.

Le montant TTC de ce marché est estimé à 8 628 €.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, ce projet et autorise Mr le Maire à signer ce projet de convention.

COMPTE-RENDU MAIRE/ADJOINTS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (SDIS 73) a arrêté les contributions 2024 des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Le montant de la contribution de la commune de Chignin 2024 est de 33 829.67 €.

COMMISSIONS

Urbanisme

Deux permis de construire ont été déposés en Mairie ne faisant l'objet d'aucune observation particulière.

Animation

Nous vous donnons rendez-vous sur le parking de l'école nombreux pour les familles qui auront lieu le vendredi 09 février 2024 à partir de 17h30.

Questions diverses

Suite à l'appel à l'aide du Président des Restaurants du Cœur, le conseil municipal de Chignin décide d'octroyer une subvention de 1 000 € à cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Maire
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance
Christophe MARTINETTI



A blue ink signature, likely belonging to Christophe Martinetti, is written in a cursive style.